

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Vote des taux 2024 - DE_009_2024

Séance du lundi 15 avril 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 02 avril 2024

Présents : 10

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

quinze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS
ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD,
DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT, JEAN
CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA,
Matthieu PIJOUAT

Représentés: GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE
DUJOLS

Absents: SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES,
CHRISTELLE CHAUVET

Monsieur le Maire explique que le vote des taux doit se faire cette année au plus tard le 15 avril et ce, avant la date butoir de vote des budgets fixée quant à elle au 15 avril.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2024 sans augmentation :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 15.58 % (commune) + 23.56 % (département) = 39.14%

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 68.28 %

Taux sur la Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 10.02 %

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 17.04.2024
et publication ou notification du 17.04.2024

Le Maire,
A. DUJOLS

de Maire,
A. Dujols



La secrétaire de séance
S. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de réception de l'AR: 17/04/2024

015-211501754-DE_009_2024-DE
A G E D I